



A l'appel du « Collectif eau à Paris, pour la remunicipalisation » :
ACME, ATTAC, CGT Paris, CNL, Eau Secours IdF, Solidaires Paris, UFAL,
CDDSP 75, LCR 75 et des usagers de l'eau...

Les usagers interpellent la Mairie de Paris pour une remunicipalisation de l'eau en 2009

2007 et 2009 : deux années cruciales pour l'avenir de la gestion de l'eau à Paris. Les contrats signés pour 25 ans avec les multinationales (Véolia ex Vivendi et Suez-Lyonnaise) pour la distribution de l'eau, arrivent à échéance en 2009.

En 2007 la municipalité doit prendre la décision de les renouveler ou de revenir en régie municipale. Derrière ce choix quels sont les véritables enjeux ?

L'eau et l'assainissement relèvent de la responsabilité du Conseil municipal et du Maire qui choisissent le mode de gestion : un choix public avec la mise en place d'une régie municipale, ou un choix privé où le service public est délégué à une société privée comme Veolia-CGE (ex-Vivendi), Suez-Lyonnaise des Eaux ou la Saur.

Pour 95 % de la population mondiale l'eau est un service public. L'exception française c'est d'avoir confié ce bien commun à des sociétés devenues multinationales. En quelques décennies 80 % de la distribution de l'eau en France a été déléguée au privé.

Paris n'a pas échappé à l'exception française : en 1985 l'ancienne majorité municipale a délégué la distribution de l'eau à Véolia (ex Générale des eaux) et Suez Lyonnaise qui se partagent le gâteau sur les deux rives de la Seine.

Ce choix est réversible en 2009 au terme des contrats. Se fera-t-il dans l'intérêt des usagers ?

Le prix de l'eau et les marges bénéficiaires

D'après un rapport de mai 2001 de l'Assemblée Nationale, le prix de l'eau potable et de l'assainissement est en moyenne de 25 % moins cher lorsque l'exploitation est en régie communale. La différence atteint même 44 % en faveur de la régie intercommunale.

En janvier 2006 l'UFC Que Choisir a publié une enquête selon laquelle, dans la capitale, les sociétés délégataires feraient actuellement des marges bénéficiaires de près de 28 % ... « L'étude menée

sur 31 communes de France met en évidence que les prix de l'eau pratiqués dans les grandes agglomérations urbaines sont parfaitement abusifs... les taux de marge nette sur chiffre d'affaires oscillent entre 26 et 42 % . »

Depuis 13 ans à Paris le prix de l'eau a augmenté de plus de 300 % ! Et la municipalité vient d'annoncer aux usagers parisiens 9 % d'augmentation supplémentaire sur leur facture à partir de janvier 2007 !!!

L'opacité des comptes

Les marges exceptionnelles s'accompagnent aussi de dysfonctionnements dans la gestion de l'eau que de nombreux experts ont souvent soulignés.

Ainsi l'actuel Maire de Paris a fait réaliser un audit sur la gestion de l'eau rendu public en octobre 2003 : les résultats étaient accablants à l'encontre de Véolia et de Suez-Lyonnaise.

Ce qui a conduit la municipalité, non pas à une rupture des contrats des délégataires mais à une renégociation sans baisse du prix de l'eau. Suite aux négociations, des avenants aux contrats sont signés fin 2003 qui engageaient, entre autres, les sociétés privées à restituer à la collectivité 153 millions d'€ de provisions pour travaux non réalisés.

En l'absence de Commission de contrôle financier prévue par le code des collectivités locales et de réunion de la Commission consultative des usagers de l'eau prévue aussi par la loi, il n'existe aucun moyen de contrôler la restitution de cette somme. D'où l'interpellation du Maire de Paris par notre collectif.

Des communes importantes ont repris en régie la distribution de l'eau. C'est possible aussi à Paris.

**Pour un grand Service Public de l'Eau à Paris en 2009 :
Réunion publique le 27 Mars à la Bourse du Travail à 18 h30,
Salle Jean Jaurès M° République**

Avec : Claude Danglot, médecin, ingénieur hydrologue, CGT Paris.

Marc Laimé, journaliste, auteur du « dossier de l'eau ».

Jean-Luc Touly : Président d'ACME France.

